CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la ville de SENAS s'est réuni à la salle Frédéric MISTRAL, en séance en huis clos sous la présidence de Monsieur Philippe GINOUX, Maire de Sénas, et suivant sa convocation en date du dix-huit juin deux mille vingt.

- **Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

Étaient Présents : GINOUX Philippe - DUBREUIL Richard - THURIER Virginie - POURCEL Bernard - BUNTZ Monique VERDIER Jean-Luc - BACCHI Isabelle -Michel THOINET - SANSELME Isabelle - MAUREL Louis - BOUILLON Jacqueline -– WALTER Daniel–VADON Martial – BOURGUIGNON Marc – MALLET Corinne – BARGEON Céline–RABY Marylène –PRAT Estelle– CHABERT Terry – LOPEZ Thomas – BRUTUS Morgan – BRUNA Rachel – BAUBRY Romain

Absents ayant donné procuration : MIALON Jacques (Pouvoir à M. DUBREUIL) - -SIMEON Solange (Pouvoir à Mme SANSELME) -ALBA Nathalie (Pouvoir à Mme THURIER) - BERALDI Aurélien (Pouvoir à Mme BUNTZ) – PEREZ Mathilde (Pouvoir à M VADON) PIANA Gérard (Pouvoir à M BRUTUS)

Jusqu'à son arrivée POURCEL Bernard (Pouvoir à Mme BOUILLON) Arrivée de M. POURCEL à 20h00 présent pour vote rapport 2

- **Nombre de votants en nombre présent et représenté : 29**

Ouverture de la séance par l'élection du secrétaire de séance :
Est élue secrétaire de séance : **Madame Monique BUNTZ**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 04 juin 2020

Monsieur Le Maire rappelle :
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-198, notamment son article 19,
vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 1er, 9 et 10 ;
Vu le décret N°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020, définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement

renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020, modifiant la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11,
Vu l'article L2121-18, du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, qui permet au maire de décidé que la réunion du conseil municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisée à y assister, afin de faciliter le respect des « mesures barrières »,
Monsieur le Maire proposera aux membres du Conseil Municipal afin de respecter ces mesures sanitaires, que la séance se déroule à huis clos.

Le Conseil municipal est réuni conformément en application aux articles L.2121.12 et l.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°20.06.048: Sujet n°1

Réunion du conseil municipal à huis clos

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 20.06.049 : Sujet n° 2

Débat d'Orientation Budgétaire

M. Richard DUBREUIL 1er Adjoint délégué aux Finances et appels d'offres, présente le rapport d'orientation budgétaire et informe l'assemblée qu'il a été présenté dans ses grandes lignes en réunion de finances Il identifie le contexte économique international, notamment la crise sanitaire du COVID 19, l'endettement de l'Etat, la revue des données de la loi de finances avec une baisse de 2,7% en février, le contexte national touché dans son budget au point de vue économique, pour faire face également à cette crise, et pour finir le contexte local avec la continuité de la baisse des dotation de l'Etat, et les mesures budgétaires Ce rapport rappelle l'analyse du résultat de 2019, et propose les grandes lignes pour bâtir le budget de 2020, avec une diminution des dépenses en section de fonctionnement (prévues 8 913 319 €) par rapport aux recettes de fonctionnement (prévues à 10 168 319€) stables notamment les recettes fiscales et en investissement avec des recettes (prévues à 11 908 648 €) principalement issues des Restes à réaliser de 2019, et des dépenses (prévues à 11 004 509€) dont la plus majeure partie est fixée par un plan pluriannuel d'investissement. Il précise que le plan pluriannuel d'investissement concernant la construction vestiaires tribunes se termine en 2020, et celui concernant la rénovation de l'immeuble le Châtelet démarre en 2020. Celui de l'aménagement du Centre-ville se poursuit ainsi que la Construction d'une nouvelle école. Concernant les ressources humaines, diminution de l'effectif résultant de l'optimisation des services. L'objectif pour 2020 sera de repasser sous la barre des 5,1 M €

Monsieur Richard Dubreuil ayant terminé le débat est ouvert. Monsieur Romain BAUBRY prend la parole, pour une intervention le débat s'engage.
Monsieur le Maire clôture le débat et propose son vote.
Le compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire est disponible sur demande en mairie.

Adopté avec 28 voix « Pour » et une « Abstention »

Délibération n° 20.06.050 : Sujet n° 3

Fixation des taux d'Imposition pour l'année 2020

M. Richard DUBREUIL 1er Adjoint délégué aux Finances et appels d'offres présente le tableau récapitulatif des taux proposés pour 2020

TAXES	TAUX D'IMPOSITION 2020	CALCUL DU PRODUIT RESULTANT DES TAUX VOTES	
		Base d'imposition 2020	*Produits correspondants*
Foncière (bâti)	*18.84 %*	*7 347 000*	*1 384 175*
Foncière (non bâti)	*35.76 %*	*376 800*	*134 744*
		TOTAL…….	*1 518 919*

Adopté avec 28 voix « Pour » et une voix « Abstention »

Délibération n° 20.06.051 Sujet n° 4

Subventions accordées aux associations au titre de l'exercice 2020

M. Richard DUBREUIL 1er Adjoint délégué aux Finances et appels d'offres présente le tableau récapitulatif des subventions proposées pour 2020 aux associations. Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux (M. Bernard POURCEL- M. Jacques MIALON- M. Aurélien BERALDI- Mme Isabelle SANSELME- Mme Solange SIMEON- M. Marc BOURGUIGNON-Mme Virginie THURIER-Mme Céline BARGEON) liés directement à une de ces associations ne peuvent pas prendre part au vote.

(Tableau disponible en mairie au service des associations)

Adoptée avec 21 voix pour.

Délibération n° 20.06.052 Sujet n° 5

Subvention accordées aux divers organismes au titre de l'année 2020

M. Richard DUBREUIL 1er Adjoint délégué aux Finances et appels d'offres présente le tableau récapitulatif des subventions proposées pour 2020 aux associations.

(Tableau disponible en mairie au service des associations)

Adopté avec 28 voix « Pour » et une voix « Abstention »

Délibération n° 20.06.053 : Sujet n° 6

Autorisation de Programmes et Crédits de paiements (AP/CP) bilan annuel d'exécution 2020

M. Richard DUBREUIL 1er Adjoint délégué aux Finances et appels d'offres présente l'ajustement des AP/CP

AP 2017-01- Aménagement Centre-ville

Etudes +Travaux généraux + Mises aux Normes PMR Centre-ville :

	2017 Tranche Ferme	2018 Tranche Ferme	2019 Tranche Ferme	2020 Tranche Ferme	2020 Tranche Optionnelle	2021 Solde Tranche Optionnelle	TOTAL
Cout HT	112 080	199 280	2 083 128	365 000	600 000	1 000 000	4 659 488
Cout TTC	134 496	600 000	2 499 754	438 000	720 000	1 200 000	5 591 386

AP 2017-02- Construction Vestiaire-Tribunes

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Cout HT	47 030	527 635	598 314	116 664	1 289 643
Cout TTC	56 436	633 162	717 977	139 997	1 547 572

AP2018-01 – Rénovation de l'immeuble « Le Chatelet »

	2020	2021	2022	TOTAL
COUT HT	240 000	840 000	120 000	1 200 000
COUT TTC	288 000	1 008 000	144 000	1 440 000

AP2019-01- Construction Nouvelle Ecole

	2018	2019	2020	2021	Total
COUT HT	165 438,07	187 203,40	2 601 619,60	2 601 019,60	5 555 280,65
COUT TTC	198 525,69	224 644,07	3 121 943,50	3 121 223,52	6 666 336,78

Après présentation le conseil municipal a autorisé M Le Maire à procéder aux modifications des AP/CP et à inscrire les crédits de paiements sur le budget 2020.

Adopté avec 28 voix « Pour » et une voix « Abstention »

Délibération n°20.06.054 Sujet n°7

BUDGET VILLE 2020

Monsieur DUBREUIL, Adjoint délégué aux Finances, présente aux membres du Conseil Municipal, le projet de Budget Ville pour l'année 2020. Il ne revient pas sur l'intégralité car la plupart des éléments a été vue lors du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il propose l'analyse des pages 7 à 9 qui portent sur la répartition des dépenses et recettes par chapitre, ainsi que les ratios. Après discussion et explication, Monsieur le Maire met le budget de la ville au vote.

Adopté avec 28 voix « Pour » et une voix « Contre »

Délibération n°20.06.055 Sujet n°8

Autorisation donnée au Comptable du Trésor Public pour recouvrement des produits locaux pour Autorisation de poursuites

Monsieur DUBREUIL, Adjoint délégué aux Finances, présente une autorisation classique permettant au comptable du trésor public de recouvrir au nom de la commune les produits locaux.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20.06.056 Sujet n°9

Avis du Conseil Municipal sur le bilan de Concertation du projet de Plan de Déplacements Urbains de la Métropole (PDU)

Monsieur Le Maire présente un récapitulatif du bilan de concertation du Plan de Déplacement Urbain de la métropole et indique que le conseil municipal doit émettre un avis.

AVIS FAVORABLE

Délibération n°20.06.057 Sujet n°10

Avis du Conseil Municipal sur l'arrêt de projet de Plan de Déplacements Urbains de la Métropole (PDU)

Monsieur Le Maire indique que suite au bilan de concertation il a été pris un arrêt sur le projet d du Plan de Déplacement Urbain de la métropole et que le conseil municipal doit émettre un avis.

Avis favorable avec 28 voix « Pour » et une voix « Abstention »

Délibération n°20.06.058 Sujet n°11

Convention de mise à disposition de locaux avec le Département dans le cadre de la « Maison du Bel âge »

Monsieur le Maire indique que le Département souhaite ouvrir des Maisons du Bel Age sur le territoire des communes des Bouches-du-Rhône ayant vocation à soutenir les personnes âgées dans leurs démarches quotidiennes. Afin de les aider à maintenir un lien social, des activités pourront être occasionnellement proposées aux personnes âgées, éventuellement par le biais d'associations. A ce titre il présente l'opportunité de l'implantation de cette maison du Bel Age au sein de locaux appartenant à la commune de sénas. Il sollicite l'accord du conseil municipal pour approuver cette mise à disposition, et la signer.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20.06.059 Sujet n°12

Convention d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental RD7n du PR 22+425 au PR 22+960 entre le Département et la commune de Sénas. Aménagement d'une piste cyclable.

Monsieur le Maire présente la convention à signer qui a pour objet de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la Commune dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation du Domaine Public Routier Départemental et de ses dépendances en agglomération.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20.06.060 Sujet n°13

Convention d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental RD73 du PR 0+275 au PR 0+750entre le Département et la commune de Sénas. Aménagement Avenue de la Capelette

Monsieur le Maire présente la convention à signer qui a pour objet de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la Commune dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation du Domaine Public Routier Départemental et de ses dépendances en agglomération.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20.06.061 Sujet n°14

Convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune de Sénas, sur les parcelles BT 149 La Grande Bastide et CN 0596 Les Sigauds

Monsieur le Maire présente la convention à signer qui a pour objet de préciser les servitudes, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, avec la société Enedis qui doit intervenir sur une parcelle communale afin de poser une ligne électrique souterraine, en vue de raccordements de propriétés

Adoptée à l'unanimité

▪ Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article l. 2122.22, depuis le précédent conseil municipal

Le Maire a rendu compte des décisions suivantes, prises depuis la dernière réunion :

Délibération ° 20.2122.03 :

082/2020
Demande de subvention auprès du Département 13 dans le cadre des travaux de proximité 2020 Dossier

083/2020
Convention de formation par apprentissage entre l'organisme G.I.A.P.A.T.S. gestionnaire du CFA des métiers du social et médico-social et la commune de Sénas pour l'apprenti Anaé ANDRIEUX

084/2020
Convention de Formation avec SMV Formation pour les représentants du C.H.S.C.T de la commune de Sénas

085/2020
Demande de subvention auprès du Département 13 dans le cadre des travaux de Sécurité Routière 2020

086/2020
Avenant N°3 Marché 19TX002 avec LUMILEC Création des VRD et changement de l'éclairage du stade, Lot 2 Eclairage du Stade

087/2020
Convention fixant les conditions d'intervention financière par abondement du fonds de prêt COVID Résistance entre l'Association Agglopole Provence Initiative (API) et la Commune de Sénas. (Articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7 du CGCT)

088/2020
Avenant N°1 Marché 19TX005 Travaux de rénovation de la toiture de l'Eden avec l'entreprise DUCA

089/2020
Bilan de compétences avec «Orient'ation » pour un agent titulaire de la commune

090/2020
Prolongation n° 2 du Contrat de Maintenance Des photocopieurs SHARP

091/2020
Rétrocession de la concession funéraire de la FAMILLE PAGLIUCA-CAMPOCASSO à la Commune de Sénas

092/2020
Convention de partenariat pour la mise sous pli des circulaires de propagande et des bulletins de vote entre la Préfecture des Bouches-du-Rhône et la Commune de Sénas

093/202
Avenant n°1 au contrat d'entretien et de service tranquillité n°20180613560S avec la SARL PREVIMED

094/2020
Prestation de formation avec HYSEQUA dans le cadre de « L'Hygiène Alimentaire » pour 22 agents de la Cuisine Centrale

095/2020
Convention d'honoraires avec Maître Karine PELGRIN, Avocat au barreau de Marseille dans l'affaire N° 20200603 et la Commune de Sénas

096/2020
Portant annulation de la Décision 127/2019 et 128/2019 Avenant N°3 au Lot 10 du Marché 17TX007 Pour les travaux d'aménagement du Pôle Sportif Avec l'entreprise MACLEM

Les membres du Conseil Municipal ont donné acte à Monsieur le Maire pour les décisions prises ci-dessus dans le cadre de l'article L.2122.22 du C.G.C.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00

Document diffusé sur le site de la ville de Sénas : http://www.ville-de-senas.fr/

Et affiché en application de l'article l 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales
(*) *Pour tout renseignement concernant les délibérations du Conseil Municipal, veuillez-vous adresser en Mairie auprès de Madame Odile GAUBERT - Service des Assemblées.*